Droits Quotidiens

Puis-je obtenir des papiers en Belgique si je suis reconnu apatride ?

Mise à jour : Mercredi 31 mai 2023
Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

La reconnaissance du statut d'apatride (par le tribunal de première instance) ne vous ouvre **pas un droit au séjour automatiquement.**

Vous devez introduire une **procédure complémentaire d'autorisation de séjour de plus de 3 mois** (communément appelée demande de régularisation, sur base de l'article 9bis).

Pour plus d'information, voyez la rubrique 'Régularisation 9 bis".

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

Article 57/6, 8° de la loi du 15 décembre 1980 sur l´accès au territoire, le séjour, l´établissement et l´éloignement des étrangers.

Article 98 de l´Arrêté royal du 8 octobre 1981 sur l\'accès au territoire, le séjour, l\'établissement et l\'éloignement des étrangers.

Convention de New York relative au statut des apatrides du 28 septembre 1954 approuvée par la loi du 12 mai 1960.

Les documents types

Aucun document type lié.

CC BY NC ND